

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil quatorze, le jeudi 20 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de VERLINGHEM s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HOUSSIN Jacques, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 février 2014 laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Membres présents :** M. Jacques HOUSSIN – Maire, Mme Elisabeth VIGNAIS, M. Yves CHOTEAU, Mme Annick GOUSSEN, M. Eric FORESTIER, M. Joël CLEMENT – Adjoint, M. Olivier DERVYN, M. Xavier BEVE, M. Damien DELAIRE, Mme Françoise DUTHOIT, M. Henri DELDALLE, M. Jean-Claude DEROUSSEAU, Mme Christiane MEURILLON, Mlle Gaëtane FINO, Mme Ghislaine DESBONNETS, M. Denis SPELIERS, M. Bernard DECLERCK – Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** M. Dominique TAFFIN

**Secrétaire de Séance :** Mlle Gaëtane FINO

**N°2014-08 / Objet : Plan d'actions de Lille Métropole en matière d'ondes électromagnétiques – Adhésion à la charte métropolitaine des antenne-relais de téléphonie mobile.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par délibération n°13 C 0141 du 12 avril 2013, le conseil de communauté de Lille Métropole a modifié son plan d'actions concernant les ondes électromagnétiques pour y intégrer le projet d'adoption d'une charte métropolitaine des antennes-relais de téléphonie mobile.

S'inscrivant dans le cadre du volet 3 des contrats de territoire, cette charte a vocation à s'appliquer au territoire de toutes les communes qui y adhéreront. L'objectif est ainsi d'aboutir progressivement à un texte partenarial que les bailleurs de logements collectifs seront également invités à signer et qui permettra d'œuvrer collectivement pour un développement raisonné des réseaux de radiotéléphonie.

Cette démarche doit permettre de répondre à plusieurs objectifs, à savoir entre autres : amélioration des dispositifs de sensibilisation, de concertation et d'information, renforcement et harmonisation des dossiers d'information préalable, engagements partenariaux (rencontres régulières, communication des plans prévisionnels de déploiement, etc.), insertion paysagère, vigilance sur les niveaux d'exposition du public, traitement des points atypiques dans les lieux de vie, campagnes de mesures régulières tendant notamment à l'amélioration de la connaissance du niveau d'exposition sur le territoire de Lille Métropole, prise en compte des établissements particuliers et des préoccupations sanitaires, incitation à la colocalisation, etc.

La charte définit les engagements réciproques des opérateurs et des partenaires relatifs aux installations actuelles et futures situées sur les territoires des communes signataires. Chaque commune conservera la possibilité de disposer d'une organisation propre, notamment pour l'instruction des projets. Le cas échéant, ces spécificités seront annexées à la charte au moment de l'adhésion de la commune.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer tous actes et documents relatifs à cette charte.

Après en avoir délibéré,  
L'Assemblée, à l'unanimité,

**Décide :**

- l'adhésion à la charte métropolitaine des antennes-relais de téléphonie mobile ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme  
le Maire,

Jacques HOUSSIN

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception en Préfecture le .....  
et de la publication le .....  
Le Maire,

Jacques HOUSSIN

